Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 022-212203459-20260416-DEL2026038-DE

République française

COMMUNE DE TRÉBRY

Nombre de conseillers en exercice : 15

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
Séance du 16 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 16 avril, à 19 heures 30,

Les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 10 avril 2026, se sont réunis en l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Daniel COMMAULT, maire.

Etaient présents à l'appel nominal :
Daniel COMMAULT, Christelle CARRO, Daniel MACÉ, Sabrina GUÉRIN, Joseph TEMPLIER, Annick DUSANTER, Christian VISDELOUP, Rosemarie GIQUEL, Aymeric RENAUX, Vanessa GUILLAUME, Mélanie COVAIN, Alexis CORNILLET et Théo TRADIVEL.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du code général des collectivités territoriales : Jérémy BASSET et Sylvie DABET étaient excusés et avaient donné pouvoir respectivement à Joseph TEMPLIER et Christelle CARRO.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales Daniel MACÉ a été désigné secrétaire de séance.

2026038 - MISE A DISPOSITION D'UNE PARCELLE COMMUNALE POUR L'INSTALLATION D'UNE ANTENNE DE TÉLÉCOMMUNICATION

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1
D'autoriser la mise à disposition d'une parcelle appartenant à la commune de Trébry, située :

Parcelle : ZI 82
La Roche Huet 22510 TREBRY

en vue de l'installation et de l'exploitation d'une antenne de télécommunication.

Article 2
De fixer le montant de la redevance annuelle d'occupation à :

2 500 euros (deux mille cinq cents euros)

Cette redevance sera versée à la commune chaque année pendant toute la durée de la convention ou du bail.

Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 022-212203459-20260416-DEL2026038-DE

Article 3
De préciser que cette redevance sera révisable annuellement selon les conditions prévues dans la convention ou le bail.

Article 4
D'autoriser le Maire à signer la convention, le bail ou tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

ADOPTEE A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGE EXPRIMES
Pour : 12 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 3 voix, Sabrina GUERIN, Annick DUSANTER et Vannessa GUILLAUME.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents à la séance, signé au registre

Pour extrait certifié conforme

Signé le 21 04 2026

Daniel COMMAULT

Maire

MAIRIE DE TREBRY (Côtes d'Armor)

Daniel MACÉ

Secrétaire de séance